



REGLEMENT de la CROISIERE
AUTOMNE EN MER
Edition 2025

1) ORGANISATEUR :

L'A.P.A.C. (Association des Plaisanciers d'AGDE et du CAP)
Centre Nautique du CAP d'AGDE
Avenue du Passeur Challiès, 34300 Le CAP d'AGDE

2) BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

L'accent est mis sur la convivialité pour une navigation familiale. Cette croisière permet aux participants les plus novices d'être sécurisés par ce regroupement avec la présence d'équipages plus confirmés.

3) QUI PEUT PARTICIPER :

Tout adhérent APAC à jour de cotisation.

Tous les bateaux habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation hauturière, la taille n'étant pas un critère de sélection.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. **Le nombre de personnes embarquées est un minimum de deux personnes en bonne condition physique** (au moins une personne pouvant barrer le bateau en cas de défaillance du skipper).

4) DATES :

- Date de départ du CAP d'AGDE : **samedi 13 septembre 2025 pointage des bateaux à 9H00 dans l'avant-port**

En fonction de la météo, l'organisation se réserve la possibilité de différer le jour et/ou l'heure du départ.

- **Retour libre : vendredi 19 septembre 2025**

L'organisation, seule habilitée à le faire, se réserve la possibilité de modifier ce rendez-vous quels qu'en soient les motifs et en informera rapidement les participants.

Pour le respect de nos engagements vis-à-vis du port de regroupement, la durée d'escale est à respecter.

5) LES BATEAUX :

Doivent être conformes à la législation des affaires maritimes dans la zone maritime correspondant à la croisière.

6) BRIEFING :

Un briefing sera organisé dans le port de regroupement. Les conditions de départ, fonction de la météo, seront évoquées, afin de rejoindre la prochaine étape dans les meilleures conditions de sécurité.

7) PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents **sur le canal 16 (CROSS) ou par téléphone (si réseau) en composant le 196** en cas de risque majeur.

8) REGLES DE NAVIGATION À RESPECTER :

En ce qui concerne cette navigation, seules les règles du R.I.P.A.M. (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ. **Une veille permanente de la VHF est obligatoire sur le canal 16, ainsi qu'une double veille sur le canal 8 ou 72 communiqué par l'organisation, en fonction du trafic.**

Rappel ; Vous devez posséder une VHF portable étanche en état de marche et au moins une personne à bord du bateau doit être détentrice du C.R.R.

Dans le cas où un parcours nécessite une nuit de navigation dans l'itinéraire de la croisière et pour des raisons de sécurité il est demandé aux participants de rester groupés, à vue, la nuit de cette traversée.

9) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doit figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

10) INSCRIPTIONS ET DOSSIERS D'INSCRIPTIONS :

Les places dans le port de regroupement sont réservées par l'APAC,

Les inscriptions devront se faire en ligne sur le site :

apac-agde.fr

au plus tard le 31 Aout 2025, accompagnées des documents dûment paraphés et signés en retour, c'est à dire :

- la demande d'inscription, avec composition de l'équipage
- la décharge de responsabilité,
- le règlement de la croisière,
- une copie de votre assurance en cours de validité au moment de la croisière.

11) FRAIS D'INSCRIPTION :

Pas de frais d'inscription

Les inscriptions seront considérées comme effectives à réception des documents complets,

Les inscriptions seront prises par ordre chronologique d'arrivée,

12) CONTACT APAC :

RESPONSABLE CROISIERE

Maurice CAVAILLES.

Tél : 06 72 78 25 69

Mail : croisieres@apac-agde.fr